

AVIS

Abonnement de saison 2009-2010

Domaine skiable Crans-Montana-Aminona SA

Le Conseil communal a décidé de maintenir la décision qui avait été prise en 2007, à savoir que les enfants de 6 à 15 ans domiciliés sur la Commune d'Icogne pourront skier gratuitement sur le domaine skiable de Crans-Montana-Aminona SA. Les jeunes jusqu'à 20 ans, bénéficieront également de cet avantage.

Les conditions pour obtenir la gratuité sont les suivantes :

- a. être affilié à un ski-club ;
- b. que l'abonnement de saison soit acheté durant **la prévente, soit jusqu'au 30 novembre 2009**.

Le montant sera remboursé, en fin de saison, moyennant que les justificatifs suivants soient remis au Secrétariat communal :

1. Abonnement « Haut-Plateau » **Junior** ou **Jeune**, saison 2009-2010 ;
2. Attestation d'affiliation à un ski-club avec quittance du paiement de la cotisation 2009-2010.

Par sa décision de favoriser la pratique du ski en offrant la gratuité aux jeunes Icognards, sur les remontées mécaniques de Crans-Montana-Aminona, le Conseil communal désire les encourager à profiter pleinement des bienfaits du sport et du plein air, en soutenant les familles par une prise en charge totale du solde du coût de l'abonnement « Junior » et « Jeune » 2009-2010.

Icogne, le 10 novembre 2009

L'Administration communale